

Prénom : Nom :

Date de naissance : Tél. :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Établissement Scolaire :

Comment nous avez-vous connu ?

Cours choisi(s) :

.....

.....

.....

Je souscris à un **Forfait** ► ANNUEL * TRIMESTRE DEMI-TRIMESTRE

Je souscris à une **Carte** ► 1 Cours 5 Cours 10 Cours 20 Cours

Montant total : + **22 €** de frais d'inscription (sauf pour les cartes de cours) = €

Règlement par Chèque(s)* CB Espèces

* En cas de souscription à un **Forfait annuel** : règlement possible jusqu'en 5 chèques (merci d'indiquer au dos des chèques le mois d'encaissement souhaité et nom de l'élève si différent du chèque / Encaissement le 10 de chaque mois d'août à juin).

Nb de chèque(s)* : / Nom de la banque :

Merci de vérifier

- votre adresse mail, en cas d'erreur nous ne pourrions vous faire part des informations importantes de notre établissement.

- le montant de votre adhésion la signature de votre ou vos chèques.

Commentaires éventuels :

Je confirme mon inscription et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école (au verso ►)

Date :

Signature :

Règlement intérieur

Les cours ont lieu **du lundi 15 septembre 2025 au samedi 27 juin 2026** soit 33 semaines de cours. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception précisée en cours d'année).

Pour les inscriptions au trimestre ou au demi-trimestre les dates sont les suivantes :

➤ **TRIMESTRE 1 / du 15/09/2025 au 20/12/2025**

1er ½ TRIMESTRE 1 : du 15/09/2025 au 18/10/2025

2nd ½ TRIMESTRE 1 : du 03/11/25 au 20/12/2025

➤ **TRIMESTRE 2 / du 05/01/2026 au 11/04/2026**

1er ½ TRIMESTRE 2 : du 05/01/26 au 14/02/2026

2nd ½ TRIMESTRE 2 : du 02/03/26 au 04/04/2026

➤ **TRIMESTRE 3 / du 27/04/2026 au 27/06/2026**

Le règlement des cours s'effectue à la rentrée de septembre puis en début de chaque trimestre ou demi-trimestre en fonction du forfait choisi. Pour les inscriptions à l'année effectuées en plusieurs règlements, tous les chèques (jusqu'à 5) doivent être déposés à l'inscription en précisant au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité (d'août à juin) ainsi que le nom de l'élève si différent de celui du chèque. Les chèques sont mis en encaissement le 10 de chaque mois.

Il n'y a pas de remboursement possible des inscriptions en cours d'année, même en cas d'absence prolongée de l'élève. Le règlement en plusieurs chèques pour les inscriptions à un forfait annuel correspond à une facilité de paiement accordée aux personnes qui souhaitent en bénéficier, les sommes restent dues au centre dès la confirmation de l'inscription, **les chèques établis ne peuvent pas être restitués en cours d'année.**

Les cours s'effectuent en chaussons, en chaussettes ou pieds-nus. Pour les cours se pratiquant en chaussures (street jazz, hip-hop, house, danse latine...), seules sont autorisées **les chaussures avec semelles propres et claires réservées exclusivement à un usage intérieur.**

Les élèves doivent se présenter aux cours les cheveux attachés. Les professeurs de chaque discipline précisent aux élèves les tenues éventuellement préconisées en début d'année.

Pour le bon déroulement des cours, nous vous demandons de bien respecter les horaires de début de chaque cours (prévoir une arrivée en avance pour avoir le temps de vous préparer).

Il n'est pas autorisé de réaliser des photos ou des vidéos des cours sans autorisation expresse.

Droit à l'image : Dans le cadre des spectacles, stages, cours... des photos et/ou vidéos des élèves peuvent être prises à des fins d'illustration des supports de communication du centre. Les élèves majeurs et les responsables légaux des élèves mineurs donnent tacitement, par leur signature au verso de ce formulaire, l'autorisation à l'école de pouvoir utiliser leur image dans ce cadre (et uniquement dans ce cadre).

Votre email est utilisé uniquement pour vous informer de l'actualité du Studio de la danse tout au long de l'année ou vous prévenir en cas d'absence des professeurs.

L'école décline toute responsabilité en cas de vols ou détériorations d'effets personnels au sein de ses locaux.

Pour les cours enfants, l'école et les professeurs ne sont responsables des élèves que pendant la durée des cours, les parents ou responsables légaux des enfants doivent venir les chercher à l'issue de chaque cours.

Date :

Signature :